

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR23.13PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 276'000.- au
crédit d'investissement de CHF 1'485'000.- accordé dans le cadre du
préavis PR22.09PR pour la réfection de l'éclairage du terrain principal du
stade municipal d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'une demande de crédit
d'investissement de CHF 100'000.- pour la sécurisation du stade
municipal d'Yverdon-les-Bains et de ses accès**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 23 mai 2023.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Aurélie-Maude HOFER, Layla OUTEMZABET, Gildo DALL'AGLIO, Kevin DELAY, Philippe GRUET, Yohann MEYER (remplaçant Martin LOOS, malade et excusé), Laurent VUITHIER et du soussigné, désigné Président.

La délégation municipale était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal, Christian WEILER, Municipal et Greg PERRENOUD, Chef de Service. Nous les remercions vivement pour leurs explications, claires et précises, ainsi que pour leur très grande disponibilité.

Présentation

Le préavis de 2022 était issu du Service des sports. Celui d'aujourd'hui émane à la fois du Service des bâtiments et du Service des sports, tous les deux sous la responsabilité du Municipal M. François Armada (les Sports dès juillet 2023). M. Christian Weiler, Municipal lui aussi et chargé jusqu'à cet été des Sports, représente également le dicastère de la Sécurité publique, particulièrement concerné par ces demandes de crédit.

Le crédit demandé est un crédit **complémentaire** à celui voté par le Conseil communal en juin 2022. Par rapport à ce dernier, il vise une augmentation à 800 lux (300 lux supplémentaires) de l'éclairage et une nette amélioration de la sécurité, en cas d'accession du club d'Yverdon Sport FC à la plus haute division du football suisse, c'est-à-dire la Super League.

Ces dernières exigences ont été formulées par la Swiss League (qui chapeaute les rencontres de football de haut niveau en Suisse), et elles sont **incontournables** pour qu'un club ait le droit de jouer sur son propre terrain. Elles résultent d'une demande de qualité pour les retransmissions télévisées d'une part, du bon sens quant à la sécurité, au vu des débordements de « supporters » régulièrement constatés, plus manifestes au fur et à mesure qu'on se rapproche du sommet de la pyramide sportive.

Il est à noter que, après l'intervention d'autres « petits clubs », la Swiss League a assoupli sa position sur d'autres points, tels par exemple le nombre exigé de places assises. Elle n'est donc pas intransigeante sur tous les détails.

Malgré tout, Yverdon Sport FC, en cas d'accès à la Super League – *ce qui est aujourd'hui réalisé* – n'aurait pas le droit de jouer au Stade municipal et devrait s'exiler,

vraisemblablement à Sion (Lausanne et Neuchâtel ayant refusé), ce qui, il est évident, serait préjudiciable et peut-être même fatal à l'avenir du club. On relèvera que de toute façon, même si le préavis est accepté, les premiers matchs à domicile jusqu'en octobre pourraient se jouer à Sion, ce qui causerait une dépense d'au moins CHF 50'000 par partie (location du terrain de Tourbillon et sécurité), sans compter les frais de déplacement ni le manque à gagner apporté par le public et peut-être les sponsors.

Le Conseil communal a voté en juin 2022 un crédit de CHF 1'485'000.- pour l'amélioration des conditions d'éclairage en conformité avec les exigences pour la Challenge League, à un moment où personne, ni sportifs ni politiques, n'envisageait la Super League. Par chance, les travaux ont été suspendus ce printemps (2023), au vu des brillants résultats de l'équipe, si bien que les montants votés l'an dernier n'ont pas été dépensés (ou alors dans des études préliminaires). Donc le crédit demandé, en ce qui concerne l'éclairage, n'a pour objet qu'une extension de la luminosité, de 500 à 800 lux.

Reste le domaine **essentiel** de la sécurité. Il s'agit d'aménager des entrées mieux surveillées (notamment pour les supporters des équipes visiteuses), plus individuelles (tourniquets, etc.), et d'aménager aussi l'espace visiteurs, notamment derrière le but côté lac, pour éviter par exemple toute pierre susceptible d'aboutir violemment sur le terrain avec des suites que vous pouvez deviner. Cette amélioration de la sécurité semble absolument nécessaire, quel que soit le niveau où Yverdon Sport FC évoluera dans les prochaines années.

Le Service des sports remet (confidentiellement) aux membres de la commission une copie de la Convention établie en 2022 entre le Club et la Ville, relative aux financements divers incombant à l'un ou à l'autre. De l'examen de ces chiffres, il résulte qu'il s'agit d'une convention « win win », le Club ayant besoin de la Ville et la Ville ayant tout à gagner d'un club en bonne santé. Il est relevé, suite à une question d'un membre de la commission, que le club ne peut vivre sans des apports financiers privés, émanant essentiellement pour l'instant de son Président : il n'y a pas d'argent à gagner dans le football !

Pour terminer cette présentation, les Municipaux et le Responsable du Service des sports confirment ce que nous savions déjà : le stade municipal est essentiel dans le développement physique (mais pas seulement) d'une partie de la population yverdonnoise, notamment de la jeunesse. Avoir une équipe dans l'élite ne peut que motiver les jeunes à faire des efforts dans le domaine du football (comme dans d'autres sports bien entendu, on a parlé du judo récemment). De plus le stade municipal abrite aussi la section féminine d'Yverdon Sport FC, les équipes de deuxième ligue interrégionale et de juniors, les écoles de football, le club des Azzuri, et, cerise sur le gâteau, l'équipe nationale de rugby, dont deux matchs télévisés sont prévus l'automne et le printemps prochains.

Discussion de la commission

Pour commencer, tous les membres de la commission estiment qu'il ne faut pas revenir sur le PR22.09PR, longuement discuté en Conseil en juin 2022. Il a été démocratiquement accepté, et il serait malséant de rouvrir les débats. Nous nous concentrerons donc sur le crédit additionnel pour l'éclairage et le crédit concernant la sécurité aujourd'hui demandés.

Il est évident que nous avons toutes et tous commis une erreur l'an dernier, en ne prévoyant pas l'issue sportive de cette année et en n'interrogeant pas le long terme. Il faut dire que ni la Municipalité, ni les responsables du club ni les journalistes sportifs n'ont fait mieux. Il est donc indispensable que nous nous adaptions. La population de notre Ville et de la région ne comprendrait absolument pas qu'Yverdon Sport soit délocalisé en Valais.

De plus il nous paraîtrait absurde de réaliser les travaux votés l'an dernier et de refuser ensuite « le dernier étage de la fusée », l'empêchant ainsi de décoller.

Le thème de la sécurité lui aussi rallie tous les membres de la commission. Il s'agit d'un élément obligatoire, sur lequel il n'est pas possible de renâcler. Cette dépense aurait de toute façon été nécessaire, même en cas de maintien en Challenge League. Peut-être le montant prévu de CHF 100'000 est-il même encore trop faible.

On relève aussi la réactivité de la Municipalité et des Services : ils ont su attendre le moment favorable, interrompant les travaux à bon escient, pour présenter très rapidement un projet qui semble tenir la route.

Nous sommes tous sensibles à la valeur « éducative » de la pratique d'un sport, dont les conditions seront facilitées avec les améliorations apportées au stade municipal.

Une évidente majorité de la commission émet tout de même un regret : que la Convention entre Yverdon Sport SA et la Ville demeure confidentielle, accessible uniquement à notre commission et à la Commission des Finances. Elle estime que, malgré le caractère a priori juridique de cette convention, un peu plus de transparence vis-à-vis au moins des membres de notre Conseil ne serait pas superflue.

Conclusion

Il en ressort que c'est à **l'unanimité** de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, **d'accepter** les crédits demandés par ce préavis.

Jean-François CAND, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 26 mai 2023